

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021 COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Michel REZK, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Sandrine BUIRON, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Cécile AUTRAN, Philippe VERCHER, Hervé FOURNEL, Isabelle DERBES, Timothée KOENIG

**Absents excusés** : Sara SUSINI (pouvoir à J. BERENGER), Marie BECARD (pouvoir à P. AUGUET-OTTAVY), Laurent DENIS (pouvoir à F. CAVALLIER)

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

PRESENTS :	<b>20</b>	VOTANTS :	<b>23</b>
------------	-----------	-----------	-----------

---

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite une nouvelle fois le huis-clos pour ce conseil municipal, compte tenu de la crise sanitaire.

1/ Le procès-verbal du 01<sup>er</sup> février 2021 **est adopté à l'unanimité.**

### **2/ Instauration de la séance du conseil municipal à Huis-Clos :**

Le projet de délibération instaurant, en application des dispositions du CGCT et notamment de l'article L 2121-18, le huis-clos pour la séance du présent conseil, **est adopté à l'unanimité**

### **3/ Débat d'orientation budgétaire :**

Le projet de délibération permettant aux conseillers municipaux de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget, et comportant les éléments suivants :

- Les engagements de la commune en matière d'investissement,
- La structure et la gestion de la dette,
- L'évolution des dépenses et des recettes aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021.

**Est adopté à l'unanimité.**

### **04/ Vente d'un véhicule communal :**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à vendre le véhicule RENAULT, immatriculé 233 AAV 83, devenu inutilisable, au prix de 500 €,

**Est adopté à l'unanimité.**

**05/ Demande de subventions au Conseil Départemental exercice 2021:**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Département pour un montant de 150 000 € pour participer au financement des opérations suivantes :

1. Travaux de rénovation et de sécurisation de chemins communaux :  
Chemin des Touars, Chemin des Granges, chemin des Combes, Chemin de Jean-Paul pour un montant HT de 171 772,00 €.
2. Rénovation du parcours de santé pour un montant HT de 10 350 €.
3. Rénovation de courts de tennis pour un montant HT de 12 150 €.
4. Rénovation des portes de l'église pour un montant HT de 25 318 €.

**Est adopté à l'unanimité**

**06/ Demande de subvention dans le cadre du plan de relance pour les monuments historiques :**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour faire face au coût de rénovation de la première phase de l'église Notre Dame de l'Assomption, qui s'élève à 256 512,44 € HT,

**Est adopté à l'unanimité.**

**07/ Maintien de la gratuité du service public du transport scolaire pour les familles :**

Le projet de délibération autorisant, dans la continuité des 3 précédentes délibérations, le remboursement des sommes avancées par les familles à la REGION, pour 19 élèves supplémentaires empruntant les transports scolaires,

**est adopté à l'unanimité.**

**08/ Opposition au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Fayence :**

Le projet de délibération s'opposant au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme au profit de la Communauté de Communes du Pays de Fayence,

**est adopté à l'unanimité.**

**09/ Cession d'une partie de la parcelle G 390 :**

Le projet de délibération autorisant l'aliénation de 135 m<sup>2</sup> de la parcelle G 390 au profit de Monsieur HOFFERT, au prix fixé par la DIE, soit 2400 €, la commune conservant la responsabilité du talus surplombant la RD 56,

**est adopté à l'unanimité.**

**10/ Délibération instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires :**

Le projet de délibération définissant les grades et les cadres d'emploi des agents autorisés à effectuer des heures supplémentaires,

**Est adopté à l'unanimité.**

**QUESTIONS DIVERSES**

A/ Monsieur le Maire se félicite de la mise en place du centre de vaccination de Fayence.

La commune de Callian participe activement à son fonctionnement en mettant à disposition deux agents administratifs, pour un total de de 2 jours par semaine.

B/ Monsieur VERCHER regrette le nombre croissant de caravanes installées sur un terrain non loin de la salle des sports.

Monsieur le Maire précise qu'une procédure a été lancée auprès des services de l'Etat.

C/ Madame BUIRON souhaite connaître la date de départ des gens du voyage installés dans la zone commerciale.

Monsieur le Maire indique que le propriétaire du terrain privé concerné a déposé plainte auprès de la gendarmerie de Fayence.

D/ Monsieur le Maire précise que, même si la CCPF avait mis en place une aire d'accueil pour les gens du voyage, rien ne dit que ces personnes s'y seraient installées

E/ Monsieur REZK précise que la CCPF et le Département du Var ont engagé environ 400 000 € pour la réfection des pistes forestières à Tanneron, sur des terrains appartenant à la commune de Callian.

Ces pistes ont été détériorées par le passage de « motos sauvages ».

Une entreprise de terrassement s'est proposée d'intervenir pour rénover ces pistes à titre gracieux en utilisant des matériaux extraits de divers chantiers. Ces terres ainsi apportées font l'objet d'une analyse poussée.

Monsieur FOURNEL conseille d'être prudents car il pourrait s'agir de déblais de chantiers pas forcément « nobles ».